

# Casse-tête dans le contrôle restreint

21 octobre 2021 (Genève, journée entière)

## Public visé

- Auditeurs expérimentés concernés par le contrôle restreint

## Contenu

- Opting out / Révision d'une fondation / Evaluation des stocks / «Economies» d'impôts / Retrait de l'agrément
- Going concern / Besoin de fonds de roulement et reprise économique / Risques d'audit liés au préfinancement des prestations futures
- Transactions avec les actionnaires / Evaluation des stocks dans un contexte économique morose / Going concern / Ajustement des comptes après audit / Distribution de dividende
- Surprise – Surprise

## Conditions-cadres

Une pratique et des compétences solides en audit sont requises

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- De nouvelles évolutions de la pratique et de la doctrine en matière de contrôle restreint

Vous saurez

- Mettre en œuvre les cas présentés dans votre pratique

## Responsable du séminaire

**Benjamin Chapuis**, expert-comptable diplômé, prof. Haute école de gestion Arc, Neuchâtel, associé, Qualité et Conseil Sàrl, Neuchâtel

## Conférenciers

**Benjamin Chapuis**, (voir ci-dessus)

**Guy Chervet**, expert-comptable diplômé, associé et administrateur de BfB Fidam révision SA, Lausanne

**Yanick Platel**, expert fiduciaire diplômé, associé, Platel Conseil & Audit SA, Lausanne

**Jessy Rudaz**, Expert-comptable diplômé, Fondé de pouvoir, Fiduciaire Fidag SA, Martigny

## Date

21.10.2021 journée entière

## Lieu

Beau Rivage  
13 Quai du Mont-Blanc  
1201 Genève  
www.beau-rivage.ch

## Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre  
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTSuisse SA après le séminaire.

## Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.45–09.15	Café d'accueil	
09.15–10.30	Groupe A: Questions techniques – T'en penses quoi?, jurisprudence (retrait de l'agrément), ...	Benjamin Chapuis
	Groupe B: Transactions avec les actionnaires, évaluation des stocks dans un contexte économique morose, partage d'expériences constrouillantes	Jessy Rudaz
10.30–11.00	Pause-café	
11.00–12.15	Groupe A: Transactions avec les actionnaires, évaluation des stocks dans un contexte économique morose, partage d'expériences constrouillantes	Jessy Rudaz
	Groupe B: Questions techniques – T'en penses quoi?, jurisprudence (retrait de l'agrément), ...	Benjamin Chapuis
12.15–13.45	Repas de midi	
13.45–15.00	Groupe A: «Quick audit»	Yanick Platel
	Groupe B: La reprise économique: un risque de plus à gérer!	Guy Chervet
15.00–15.20	Pause-café	
15.20–16.35	Groupe A: La reprise économique: un risque de plus à gérer!	Guy Chervet
	Groupe B: «Quick audit»	Yanick Platel
env. 16.35	Fin du séminaire	

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).